Métropole Aix-Marseille-Provence

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021 PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2021_CT2_432

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Vitrolles

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents: AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCHAUT Romain - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CRISTIANI Georges - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FREGEAC Olivier - GARCIN Eric - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MERCIER Arnaud - MORBELLI Pascale - PENA Marc - PETEL Anne-Laurence - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - TAULAN Francis - VENTRON Amapola - VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

<u>Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir</u>: BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_6_15

■ Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Vitrolles

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La station d'épuration (STEP) de Vitrolles a été déclarée en 2019 en « alerte hydraulique » par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (ci-après DDTM). Concrètement, cela signifie qu'elle ne fait pas encore l'objet d'une non-conformité hydraulique, mais qu'elle a été identifiée par la DDTM comme présentant un fonctionnement qui s'en approche.

Par ailleurs, le réseau d'assainissement présente des problématiques de débordement en temps sec et en temps de pluie, témoignant d'une grande quantité d'eaux claires circulant dans les canalisations.

De fait, en vue de réduire ces anomalies et d'anticiper un dysfonctionnement rédhibitoire qui pourrait placer cette station d'épuration en défaut vis-à-vis de la réglementation locale et européenne, le Territoire du Pays d'Aix s'est donné pour objectif de réduire les infiltrations d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.

Pour ce faire, des travaux de réhabilitation des réseaux en divers endroits de la Commune, doivent être réalisés sur les canalisations les plus sensibles aux infiltrations de nappe :

- Chemisage de canalisations et branchements ;
- Reprise d'étanchéité de regards et boîtes de branchement ;
- Réhabilitation de branchements pénétrants ou mal scellés.

Le montant total prévisionnel du programme de travaux ainsi prévu pour la réduction des eaux claires parasites, s'élève à 1 500 000 €HT, à engager en plusieurs tranches jusqu'en 2023.

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Contrat Métropolitain (50% du montant HT de l'opération)	750 000
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 050 000
TOTAL TTC	1 800 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 22 septembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

 Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Vitrolles.

Délibère

Article 1:

Est approuvé le programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Vitrolles.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 1 800 000 €TTC.

Article 2:

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : Opération Budgétaire 2019200100, Nature 21532.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20210930-2021_CT2_432-DE Date de télétransmission : 14/10/2021 Date de réception préfecture : 14/10/2021 OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Vitrolles

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 1 3 0CT, 2021